

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01 avril 2025
Délibération n°2025/030

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Élodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : MM Damien BLANC, Michel LÉGER (pouvoir donné à M. Roland DRAVET)

Convocation du : 26 mars 2025 - Affichage du : 26 mars 2025

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 9/ Conseiller représenté : 1

Mme Élodie POZIN-ROUX a été élue secrétaire de séance

OBJET : CLASSE DE DÉCOUVERTE

Le cadre juridique de l'organisation des classes de découverte est défini par la circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et la circulaire n° 2005-001 du 5 janvier 2005 relative aux séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier degré.

Monsieur le Maire présente le projet de classe de découverte sur le canal du Midi ayant pour objectif : la découverte de la batellerie, la pratique d'un autre moyen de transport et le vivre ensemble.

La Commune de MONTAGNY participe à hauteur de 30 % à ce voyage scolaire qui est organisé comme suit :

Transport en train :

- Départ : de Montmélian à Narbonne
- Retour de Béziers à Montmélian

Péniche sur le canal du Midi avec :

- Le Canal du Midi, son histoire de P-P. Riquet à nos jours, les techniques de mise en œuvre
- Les bateaux, la navigation, le fonctionnement des écluses
- Le patrimoine languedocien, ses monuments, sa faune, sa flore.
- L'après-midi, découverte guidée par l'animateur : musées, sites remarquables, excursions, randonnées, jeux de plein-air.

La classe de découverte se déroulera du 05 au 10 mai 2025 de VENTENAC à BEZIERS et sera composée de 16 enfants du CE1 au CM2 de MONTAGNY et de 7 enfants de FEISSONS SUR SALINS et 2 accompagnateurs.

Le budget est défini comme suit :

Participation parentale (40 %)	Participation APE (30 %)	Participation communale (30 %)
2 628.73 €	1 971.56 €	1 971.56 €
Soit 9 447 € pour les 23 enfants (6 571.85 € pour Montagny)		

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

APPROUVE le projet de classe de découverte sur le canal du Midi ;

DIT que la somme de 1 971.56 € sera versée à l'APE ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le* **10 AVR. 2025**

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

10 AVR. 2025

RECEPISSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.